

SAS COUYBES - AGENT CITROËN

REPARATEUR AGREE

18, place du Foirail 46 160 46160 CAJARC France

tel : 05.65.40.66.48 / FAX : 05.65.40.63.37

RCS: Cahors B 384 365 409

SIRET : 38436540900026 / APE : 4520A

TVA : FR09384365409 /Sas Capital de : 40000,00€

IBAN FR03 2004 1010 1602 3192 1E03 762 // BIC

PSSTFRPPTOU

. GAEC LE CHAMP DE MONSIEUR

198 RTE DU CHAMP DE MONSIEUR

46120 ANGLARS (France)

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
Facture	11/06/2025	1 004 372	GAEC LE CHAMP DE MONS		11/06/2025
32/25/100563		1 174 645			
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VIN/VO			

MARQUE	N° VIN	DATE 1° MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
--------	--------	-----------------------------	-----	--------------------	---------

Facturable Magasin

MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE
--------	--------------------	----	----	-------------	-----------

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	REMISE	MONTANT	CT
.PAM REPARATION DE ROUE TRACTEUR	1,00	16,67		16,67	1
Sous-total PIECES				16,67	

A Réception

11/06/2025

20,00 €

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80.335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

Total TTC brut 20,00 €

16,67

3,33

NET À PAYER

20,00 €

Alpha 2A 8.0.18.5 / 11/06/2025 à 16:19:28 - (NF203) E 0376 2S2N / (NF525) B 0479 292N

	CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
1 004 372	1	16,67	20,00	3,33
1 174 645				
11/06/2025				
20,00 €				

A Réception

PAPILLON A JOINDRE
A VOTRE RÉGLEMENT

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITÉS DE RÉGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client.

En cas de litige non résolu à l'amiable : si le client est un commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social, si le client est non-commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun.

avis clients
★★★★★
CITROËN ADVISOR
citroën.fr

